



L'OISANS AUX 6 VALLEES
OJ 9

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Date de convocation du conseil syndical :

L'an deux mille quinze, le 02 décembre, le conseil syndical, dûment convoqué, s'est réuni salle du foyer municipal de Bourg d'Oisans, sous la présidence de Monsieur André SALVETTI.

EN EXERCICE : 42

PRESENTS : 26

Mesdames, Messieurs Emeric CHUZEL, Jean-Rémy OUGIER, André SALVETTI, Jean LAVAUDANT, Jean-Baptiste BELLAVIA, Pierre BALME, Robert VEYRAT, Jean-Claude HOSTACHE, Jean CHALVIN, Daniel FRANCE, Denis DELAGE, Robin LIBERA, Bernard MICHEL, Serge ARLLOT, Marcel RUINAT, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI, André GENEVOIS, Albert BEURRIER, Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, André BONSIGNORE Philippe BRUN, Chantal THEYSSET, Nicolas CANET, Gilles STRAPPAZZON.

ABSENTS EXCUSES : 1

VOTANTS : 25

Secrétaire de séance : Daniel FRANCE

OBJET : RAC – Marché de travaux de co-maîtrise d'ouvrage – avenant 2 lots 1 et 2 – prix nouveaux

Le Président rappelle à l'assemblée les délibérations du 29 novembre 2013 relatives à la co-maitrise d'ouvrage pour les réseaux humides avec les communes de Auris en Oisans, Bourg d'Oisans, Le Freney d'Oisans, Huez en Oisans, St Christophe en Oisans, Villard Reculas, Villard Reymond et le SIVOM des 2 Alpes.

Vu la délibération du 17 décembre 2013 autorisant le président à lancer la consultation d'appel d'offre pour le marché de travaux en co-maîtrise d'ouvrage et approuvant le lancement du marché pour la réalisation des travaux sur les réseaux humides à bons de commandes avec un montant sur 4 ans de :

Lot 1 : Oisans Ouest, mini de 2 000 000 € et maxi de 8 000 000 €

Lot 2 : Oisans Est, mini de 3 000 000 € et maxi de 12 000 000 €

Le Président rappelle l'intérêt d'une coordination des travaux d'investissement sur les réseaux humides entre les collectivités ayant les compétences eau potable et eau pluviale d'une part et le SACO ayant l'unique compétence des eaux usées (collecte, transit et traitement).

Un avis d'appel d'offre a été lancé le 29 avril 2014 relatif au marché de travaux sur réseaux humides.

Vu la délibération du 24 juin 2014 pour l'attribution des marchés de travaux lot 1 et 2 à bons de commande aux groupements d'entreprises suivants :

- LOT 1 : RAMPA TP/PETAVIT/CARRON
- LOT 2 : PERINO BORDONE/GRAVIER TP/EUROVIA

Vu la délibération du 09 décembre 2014 pour l'approbation de l'avenant n°1 relatif aux lots 1 et 2 du marché de travaux de co-maîtrise d'ouvrage.

Après une année complète de travaux sur les réseaux humides, le SACO et son maître d'œuvre ont fait état d'une nécessité de décomposition des prix d'enrobés et de réfections de chaussées et voiries en fonction des surfaces de structure en fin de chantier à réaliser.

Prix nouveaux LOT 1 :

PN1	réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg <10m2	m2	100,00
PN2	réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg de 10 à 50 m2	m2	55,00
PN3	réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg de 50 à 100 m2	m2	38,00
PN4	réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg de 100 à 250 m2	m2	35,00
PN5	réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg > à 250 m2	m2	30,00
PN6	réfection voirie BB 0/10 à 150 kg <10m2	m2	105,00
PN7	réfection voirie BB 0/10 à 150 kg de 10 à 50m2	m2	58,00
PN8	réfection voirie BB 0/10 à 150 kg de 50 à 100m2	m2	40,00
PN9	réfection voirie BB 0/10 à 150 kg de 100 à 250m2	m2	37,00
PN10	réfection voirie BB 0/10 à 150 kg > 250m2	m2	33,00
PN11	moins value sur PN 10 pour minifi S>600m2	m2	- 3,50
PN12	moins value sur PN 10 pour finisseur S>1000m2	m2	- 6,50
	BB 0/10 0 150 KG MINIFI	M2	29,50
	BB 0/10 0 150 KG FINISSEUR	M2	26,50
PN13	PV au prix PN 6 pour 8 cm GB < 10 M2	M2	42,00
PN14	PV au prix PN 7 pour 8 cm GB DE 10 à 50 M2	M2	40,00
PN15	PV au prix PN 8 pour 8 cm GB DE 50 à 100 M2	M2	36,00
PN16	PV au prix PN 9 pour 8 cm GB DE 100 à 250 M2	M2	34,00
PN17	PV au prix PN 10 pour 8 cm pour GB > 250 M2	M2	31,00
PN18	PV au prix PN 6 pour 2x8 cm GB < 10 M2	M2	51,00
PN19	PV au prix PN 7 pour 2x8 cm GB DE 10 à 50 M2	M2	49,00
PN20	PV au prix PN 8 pour 2x8 cm GB DE 50 à 100 M2	M2	48,00
PN21	PV au prix PN 9 pour 2x8 cm GB DE 100 à 250 M2	M2	46,00
PN22	PV au prix PN 10 pour 2x8 cm pour GB > 250 M2	M2	43,00
PN23	PV au prix PN 6 pour 2x10 cm GB < 10 M2	M2	57,00
PN24	PV au prix PN 7 pour 2x10 cm GB DE 10 à 50 M2	M2	55,00
PN25	PV au prix PN 8 pour 2x10 cm GB DE 50 à 100 M2	M2	53,00
PN26	PV au prix PN 9 pour 2x10 cm GB DE 100 à 250 M2	M2	49,00
PN27	PV au prix PN 10 pour 2x10 cm pour GB > 250 M2	M2	47,00
PN 28	Bicouche surface inf à 100 m2 par intervention	M2	20,00
PN 29	Bicouche surface entre 100 et 500 m2 par intervention	M2	10,50
PN 30	Bicouche surface sup à 500 m2 par intervention	M2	7,00

Prix nouveaux LOT 2 :

PN1	Réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg surface totale < 10 m ²	m ²	113,00 €
PN2	Réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg surface totale comprise entre 10 et 50 m ²	m ²	61,00 €
PN3	Réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg surface totale comprise entre 50 et 100 m ²	m ²	42,00 €
PN4	Réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg surface totale comprise entre 100 et 250 m ²	m ²	38,50 €
PN5	Réfection trottoir BB 0/6 à 120 kg surface totale > à 250 m ²	m ²	32,50 €
PN6	Réfection voirie BB 0/10 à 150 kg surface totale < 10 m ²	m ²	116,00 €
PN7	Réfection voirie BB 0/10 à 150 kg surface totale comprise entre 10 et 50 m ²	m ²	64,00 €
PN8	Réfection voirie BB 0/10 à 150 kg surface totale comprise entre 50 et 100 m ²	m ²	45,00 €
PN9	Réfection voirie BB 0/10 à 150 kg surface totale comprise entre 100 et 250 m ²	m ²	41,50 €
PN10	Réfection voirie BB 0/10 à 150 kg surface totale > 250 m ²	m ²	35,50 €
PN11	Moins value sur PN 10 pour mise en œuvre au Mini finisseur surface totale > 600 m ²	m ²	- 3,50 €
⇒	BB 0/10 à 150 Kg mise en œuvre au mini finisseur surface totale > 600 m ²	m ²	32,00 €
PN12	Moins value sur PN 10 pour mise en œuvre au finisseur surface totale > 1000 m ²	m ²	- 6,50 €
⇒	BB 0/10 à 150 Kg mise en œuvre au finisseur surface totale > 1000 m ²	m ²	29,00 €
PN13	PV au prix PN 6 pour 10 cm GB surface totale < 10 m ²	m ²	46,50 €
PN14	PV au prix PN 7 pour 10 cm GB surface totale comprise entre 10 et 50 m ²	m ²	43,00 €
PN15	PV au prix PN 8 pour 10 cm GB surface totale comprise entre 50 et 100 m ²	m ²	39,50 €
PN16	PV au prix PN 9 pour 10 cm GB surface totale comprise entre 100 et 250 m ²	m ²	38,00 €
PN17	PV au prix PN 10 pour 10 cm GB surface totale > 250 m ²	m ²	34,00 €
PN18	PV au prix PN 6 pour 2x8 cm GB surface totale < 10 m ²	m ²	56,50 €
PN19	PV au prix PN 7 pour 2x8 cm GB surface totale comprise entre 10 et 50 m ²	m ²	55,00 €
PN20	PV au prix PN 8 pour 2x8 cm GB surface totale comprise entre 50 et 100 m ²	m ²	53,50 €
PN21	PV au prix PN 9 pour 2x8 cm GB surface totale comprise entre 100 et 250 m ²	m ²	51,00 €
PN22	PV au prix PN 10 pour 2x8 cm GB surface totale > 250 m ²	m ²	49,00 €
PN23	PV au prix PN 6 pour 2x10 cm GB surface totale < 10 m ²	m ²	63,00 €
PN24	PV au prix PN 7 pour 2x10 cm GB surface totale comprise entre 10 et 50 m ²	m ²	61,00 €
PN25	PV au prix PN 8 pour 2x10 cm GB surface totale comprise entre 50 et 100 m ²	m ²	59,50 €
PN26	PV au prix PN 9 pour 2x10 cm GB surface totale comprise entre 100 et 250 m ²	m ²	55,00 €
PN27	PV au prix PN 10 pour 2x10 cm GB surface totale > 250 m ²	m ²	53,00 €
PN28	Bicouche pour une surface totale inférieure à 100 m ²	m ²	19,50 €
PN29	Bicouche pour une surface totale comprise entre 100 et 500 m ²	m ²	10,00 €
PN30	Bicouche pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	7,50 €

Où cet exposé,
Vu l'avis favorable de la CAO en date du 02/12/15
Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les prix nouveaux des lots 1 et 2 pour les marchés de travaux des réseaux humides en maîtrise d'ouvrage.

VALIDE les avenants aux marchés à bons de commandes de travaux des réseaux humides des lots 1 et 2.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de ces prix nouveaux.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer auprès des administrations ou établissements concernés, les dossiers de demande de subvention.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION EN TOUTE CONFORME



Bourg d'Oisans, le 02 décembre 2015

Le Président du SACO,
André SALVEITTI

Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt
en Préfecture le et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours administratif auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.